

Ordre du jour

Points soumis à vote :

- 1/ Création du SGC des Sables d'Olonne et déploiement d'un CDL au 01/01/2023
- 2/ Transfert des missions du SIP-E de Luçon vers le SIP et le SIE des Sables d'Olonne au 01/01/2023

Points pour information :

- 3/ Budget de la DDFIP : bilan 2021 et prévision 2022
- 4/ Télétravail : bilan 2021 et questionnaires
- 5/ Formation : Parcours apprenant compétences numériques (PAC Num)
- 6/ Questions diverses

M Fuentes, président du CTL, était accompagné de messieurs Bail, Danelutti, Leca, Guillaume, Manceau et Buteau.

Les présents pour les organisations syndicales étaient :

Chayer Corinne, Thomas Pascal et Deniel Anne-Gaëlle pour Solidaires Finances Publiques 85
Claracq Arnaud et Dagorne Emmanuel pour la CFDT

Perraudon Sonia et Goujon Stéphane pour la CGT

Lièvre Sébastien, Pillet Williams, Reto-Rivière Anne, Echampard Florent, Loizeau Didier et Coubronnie Julie pour FO et Rimbart Boris en expert

Après lecture des liminaires, M Fuentes a souhaité aborder plusieurs points :

*** DUERP :**

En réponse à une autre OS, la direction a indiqué que la campagne de recensement des risques « DUERP » est en cours dans les services. Il est demandé aux chefs de service de formaliser leur retour par la rédaction d'une annexe avant le 31/05/2022. Une vigilance accrue est souhaitée par la direction sur les services réorganisés.

L'assistante de prévention organisera une réunion avec les chefs de services au cours du mois de juin et un bilan sera mis en ligne avant la fin du 1^{er} semestre.

*** SIE démétropôlisé de Fontenay le Comte :**

M Fuentes en réponse à notre liminaire a souhaité rappeler que le SIE « délocalisé » serait créé à Fontenay le Comte le 1^{er} septembre 2023, avant d'apporter les précisions suivantes :

Le SIE sera composé de 25 emplois : 1A+, 2A, 15 B et 7C

Il s'installera dans les bureaux actuels du SPF de Fontenay.

M Fuentes est encore en discussion avec son homologue de Loire Atlantique pour déterminer les missions transférées, afin qu'il s'agisse de tâches « structurantes ». Au niveau du travail le donneur d'ordre sera le 44, tandis que la Vendée sera gestionnaire des ressources humaines. Cependant, les 25 emplois figureront dans le Tagerfip du 44.

Ce dernier point qui est une nouveauté fait l'objet d'une demande de précision par notre direction auprès de Bercy pour en déterminer l'impact réel sur l'accès au service : mutation locale ou nationale. Dans tous les cas, la direction espère avoir une vision plus claire pour le CTL de rentrée 2022 et s'engage à aller rencontrer les agents de Fontenay Le Comte pour les informer.

Solidaires Finances Publiques 85 a rappelé que cette information intéresse également d'autres collègues en Vendée. La direction en a conscience et communiquera dès qu'elle aura plus d'informations.

Solidaires Finances Publiques 85 a fait préciser que le comptable responsable du travail serait celui de Nantes et que les contrôles seraient également réalisés par Nantes.

*** Trésorerie de Mortagne sur Sèvre :**

Le déménagement de la trésorerie pour le futur SGC Nord Vendée se fera à l'été avec des déménageurs privés, afin de soulager l'équipe technique.

M Fuentes a profité de cette information pour remercier l'excellent travail de l'équipe technique et de la CID 85.

1/ Création du SGC des Sables d'Olonne et déploiement d'un CDL au 1^{er} janvier 2023 :

Le 1^{er} janvier 2023, le SGC des Sables d'Olonne installé dans les locaux de l'actuelle trésorerie Côte de Lumière sera constitué des activités des trésoreries de Côtes de Lumière et de Moutiers-les-Mauxfaits. Il couvrira 3 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) : La communauté d'agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération, la communauté de commune (CC) du Pays des Achardeux et la CC Vendée Grand Littoral.

Le CDL déployé sur le périmètre des 3 intercommunalités du SGC des Sables d'Olonne à partir du 1^{er} septembre 2023 sera M Demonte.

La direction a indiqué être attentive à la charge de travail provoqué par la gestion de la taxe des ordures ménagères de la CC Vendée Grand Littoral. L'accompagnement se fera au travers du format PES ASAP (via l'éditique de Mézières) et le renvoi des chèques vers le centre d'encaissement. Ceci sera renforcé par l'évolution d'Hélios et l'activation d'un groupe de travail Hélios.

La direction sera également vigilante sur la renumérotation et au retour du comité d'utilisateurs.

La direction a reconnu que sur les 3 postes B de la trésorerie de Moutiers les Mauxfaits, seul un contrôleur suivra la mission. Mais il y aura bien transfert de 3 postes de B.

Suite à la présentation de ce projet, les organisations syndicales ont voté CONTRE à l'unanimité.

Pour **Solidaires Finances Publiques 85**, cette création relève de la mise en place du NRP. A travers la disparition des trésoreries, c'est le réseau de proximité de la DGFIP qui est restreint éloignant un peu plus les agents et les services de la DGFIP de leurs usagers.

2/ Transfert des missions du SIP-E de Luçon vers le SIP et le SIE des Sables d'Olonne au 1^{er} janvier 2023 :

La direction a indiqué proposer du travail à distance aux collègues du SIP-E de Luçon.

Le bail des locaux de Luçon court jusqu'en juillet 2027.

Solidaires Finances Publiques 85 a fait précisé qu'une convention collective leur sera proposé pour une durée de 3 ou 5 ans.

En travail à distance, le chef de service sera le chef de service du SIP ou du SIE des Sables d'Olonne. Mais pour toutes les contingences matérielles, ce sera le chef de service du SGC de Luçon, en tant que gestionnaire de site, qui répondra aux demandes des agents.

La direction s'est engagée à informer, courant septembre 2022, les agents de Luçon des postes vacants à l'issue du mouvement local de mutation.

Solidaires Finances Publiques 85 a alerté sur les difficultés actuelles de la cantine des Sables et sur le manque de places de parking déjà existant aux Sables d'Olonne. La direction s'est engagée à inclure ces problématiques au CHSCT de la rentrée.

La direction a indiqué étudier la possibilité de créer un 3^e secteur au SIP des Sables correspondant au SIP de Luçon. Ceci soulève plusieurs points à résoudre dont notamment d'éventuels travaux d'aménagement.

Solidaires Finances Publiques 85 a rappelé que les collègues de Luçon ont besoin d'informations sur les tâches qui leur sont proposées selon qu'ils suivent la mission ou qu'ils choisissent le travail à distance. La direction va organiser des groupes de travail pour le SIP comme pour le SIE.

Solidaires Finances Publiques 85 a demandé si un accueil serait maintenu à Luçon.

La direction a acquiescé, car elle souhaite qu'aucun usager du ressort de Luçon ne soit dans l'obligation de se déplacer sur le site des Sables d'Olonne. Par contre la comptabilité sera réalisée aux Sables d'Olonne.

Afin de maintenir un accueil physique à Luçon pour le SIP et le SIE, la direction prévoit un agent de l'Equipe Mobile d'Accueil (EMA) avec l'appui d'un agent restant en travail à distance à Luçon. L'EMA sera spécifiquement recruté au plus tard pour le 1^{er} janvier 2023. La direction s'engage à ce que l'EMA recruté assure toujours les missions d'accueil à Luçon en priorité sur ses autres missions.

Cette organisation sera renforcée par des EDR au moment de la campagne d'impôt sur le revenu. L'accueil téléphonique sera assuré entièrement par le site des Sables d'Olonne.

Solidaires Finances Publiques 85 a fait préciser qu'aucune remise en cause de temps partiel ne serait réalisé. De même, sous couvert de possibilité du service, aucune remise en cause du télétravail n'aura lieu.

Les agents en temps partiel ou en télétravail devront, tout de même, déposer une nouvelle demande auprès de leur nouveau chef de service.

Suite à la présentation de ce projet, les organisations syndicales ont voté CONTRE à l'unanimité.

Solidaires Finances Publiques 85 refuse la banalisation de la mise en place du NRP et a tenu à rappeler que derrière les chiffres présentés, ce sont des personnes qui subissent ces réformes et qu'il est essentiel que des réponses personnelles adaptées à chaque situation soit apportées.

3/ Budget de la DDFiP : bilan 2021 et prévision 2022 :

Le budget 2021 a été marqué par les dépenses liées à la crise sanitaire et aux réaménagements de locaux.

4/ Télétravail : bilan 2021 et questionnaires à destination des managers, des agents télétravailleurs et des agents non télétravailleurs :

La direction a indiqué qu'un bilan national du télétravail à la DGFIP est attendu prochainement et sera communiqué dès réception.

Au niveau de la Vendée, il s'agit de faire le bilan du télétravail au 5 avril 2022 après la mise en œuvre du protocole de télétravail du 1^{er} septembre 2021 :

<i>Nombre de jours de télétravail</i>	<i>Nombre de télétravailleurs</i>	<i>part</i>
0,5	13	3,74 %
1	119	34,20 %
1,5	12	3,45 %
2	133	38,22 %
2,5	6	1,72 %
3	65	18,68 %
Au delà de 3 jours	0	0
	348	100 %

<i>Type de service</i>	<i>Nombre de télétravailleurs</i>	<i>part</i>
Brigades et Pôle	41	11,78 %
CDIF	18	5,17 %
Direction	55	15,80 %
EDR	11	3,16 %
SIE	62	17,82 %
SIP	46	13,22 %
SPF	34	9,77 %
Trésorerie	81	23,28 %
	348	100 %

<i>Type de télétravail</i>	<i>nombre</i>	<i>part</i>
Ponctuel uniquement	159	45,69 %
Régulier uniquement	111	31,90 %
Les 2	78	22,41 %
	348	100 %

La direction a réaffirmé qu'elle est attachée au côté volontaire du télétravail.

Dans l'idée d'améliorer l'outil télétravail et dans un souci de veille en matière de conditions de vie au travail, deux questionnaires avaient été envoyés aux chefs de service et aux agents télétravailleurs à la fin de l'année 2020.

La direction va renouveler cette enquête au cours du mois de juin 2022 et ajouter, sur demande des organisations syndicales, un questionnaire à destination des agents non télétravailleurs.

La réponse au questionnaire pourra être anonyme, en le renvoyant via la sacoche du service courrier.

Solidaires Finances Publiques 85 vous invite à vous exprimer pleinement à travers cette enquête car nous réaffirmons notre volonté de veiller à ce que le télétravail ne soit pas générateur d'inégalités et de pénalisation professionnelle pour les télétravailleuses et télétravailleurs. De plus, il nous semble essentiel que cet outil qu'est le télétravail ne mette pas à mal les collectifs de travail.

5/ Formation : parcours apprenant compétences numériques (PAC NUM)

Le projet PAC NUM a été développé pour la DGFIP en application du chantier 7-2 du contrat d'objectifs et de moyens (COM). Il vise à doter chaque agent d'un socle de compétences suffisant dans le contexte de la transformation numérique de la DGFIP.

Le PAC NUM a été élaboré avec l'aide du Groupement d'intérêt public PIX qui a déjà déployé son outil auprès de nombreuses structures publiques (ADEME, ...). Par ailleurs, le ministère de l'Education Nationale l'a généralisé en collège à partir de la 5^e, avec pour cible l'introduction d'une certification des compétences numériques obligatoire pour les élèves de 3^e et pour les classes de terminale en lycée général.

A la DGFIP, ce parcours permettra à chaque agent d'auto-évaluer ses compétences numériques au travers d'un outil en ligne. En partageant ses résultats en fin d'auto-évaluation, l'agent pourra être orienté, selon ses besoins, vers des formations proposées par l'IGPDE et par l'ENFIP.

Vous avez commencé à recevoir le premier des trois liens permettant d'accéder à ces auto-évaluation. La date limite pour réaliser les trois thèmes est prévue pour le 1^{er} juillet 2022.

Dans sa liminaire, **Solidaires Finances Publiques 85** a évoqué le sujet de l'informatique omniprésente dans notre travail quotidien. Nous regrettons d'être arrivé au stade où on demande aux personnels de s'adapter à l'informatique et non plus l'inverse. Aurions-nous abandonné l'ambition de rendre les logiciels intuitifs ?

Solidaires Finances Publiques 85 a souligné que les dates figurant dans les mails d'information rendent impossible la réalisation des 3 auto-évaluations le même jour.

Solidaires Finances Publiques 85 a alerté sur le calendrier très contraint qui est imposé. La direction nous a indiqué que le déploiement se fait progressivement et que les dates sont liées à notre zone géographique d'appartenance.

Nous craignons que les agents pris par bien d'autres tâches, ne prennent pas le temps de réaliser ces auto-évaluations. Pour autant, nous serons attentifs à ce que ces auto-évaluations n'aient aucun caractère obligatoire.

Il nous a été assuré que les chefs de service n'auront aucune connaissance du résultat des tests et que seuls les conseillers formations en seraient destinataires. Ceci semble biaisé par le fait que les chefs de service auront connaissance des formations qui en découleront. Aussi **Solidaires Finances Publiques 85** sera attentif à ce que ces questionnaires n'emportent aucune conséquence négative pour les personnels qui ne répondraient pas ou pas totalement aux attentes en matière de compétences numériques. De plus, la formation doit être laissée au libre choix de l'agent et nullement impacter la suite de sa carrière. Enfin, ces formations ne doivent pas être réalisées au détriment des autres offres de formation métier. Il serait intéressant qu'elles intègrent des formations en présentiel.

Solidaires Finances Publiques 85 a alerté sur la phrase « certains tutoriels ne sont à ce jour pas accessibles à partir d'un poste de travail connecté au réseau DGFIP ».

La direction nous a assuré qu'il ne serait pas demandé aux agents de suivre des formations sur leur ordinateur personnel et qu'une solution serait trouvée pour permettre l'accès à ces formations.

Enfin, **Solidaires Finances Publiques 85** ne peut que souscrire à une meilleure identification des besoins des agents en accompagnement vis à vis de l'informatique débouchant sur des actions de formation adaptées. Pour autant, **Solidaires Finances Publiques 85** restera attentif à ce que cette montée en compétence informatique des agents ne conduise pas à leur imposer des modes d'organisation entraînant des conditions de travail dégradées. Le numérique n'est qu'un outil parmi d'autres. Il est, dès lors, fondamental de maintenir et de garantir un accès DGFIP multicanal, de proximité, et largement à l'écoute de l'humain.

5/ Questions diverses :

* dialogue social :

La direction nous a informé qu'un groupe de travail CHSCT aurait lieu le 24/05/2022. La séance plénière du CHSCT se tiendra le 29/06/2022.

Du fait des votes unanimes des OS contre les deux premiers sujets à l'ordre du jour de ce CTL, la deuxième convocation du CTL se tiendra le 25/05/2022.

* enquête de qualité de service :

La direction va déployer une enquête de satisfaction, à destination des usagers, de la qualité de service en tiers lieu (dans les EFS, ...).

De plus, la direction nous a indiqué que les comités d'évaluation de la fréquentation des espaces conventionnés aurait lieu fin 2022, début 2023.

* campagne IR 2022 :

Selon les chiffres réalisés sur la période entre le 08/04/2022 et le 29/04/2022, il est constaté une augmentation de la fréquentation spontanée par rapport à 2021. De même l'accueil physique sur RDV a progressé tandis que l'accueil téléphonique et les e-contact diminuent faiblement.

La direction s'est engagée à faire un retour d'expérience concernant le soutien téléphonique effectué par les services de la DDFIP aux Centres de Contact Téléphonique, comme l'année précédente.

* contractuels :

Ils sont 6 en Vendée : 1 contractuel de catégorie B à la trésorerie de Saint Gilles Croix de Vie et 5 contractuels de catégorie C : à la trésorerie amende des Sables d'Olonne, au SPFE, à la trésorerie hôpitaux (2 contractuels) et à Jaurès (comptabilité).

* fusion des SPF :

La fusion interviendra le 13 juin.

Du 13 juin au 1^{er} juillet, l'ensemble des agents en SPF travailleront à résorber le retard lié à la fermeture imposée.

La direction a garanti qu'aucun agent des SPF ne verrait ses congés d'été remis en cause.

* mutations locales :

La date limite de dépôt des demandes de mutation locale est le 24 mai.

Les résultats du mouvement seront diffusés le 16 juin 2022.